

LES ROMS DE TOURS ET L'ACCÈS À EMPLOI

Avec leur récent relogement, les Roms de la Gloriette ont retrouvé leur dignité. En partie seulement, car l'emploi reste pour eux un objectif quasiment inaccessible. Une nouvelle priorité pour les associations qui les soutiennent.

Octobre 2008

DES AVANCÉES INCONTESTABLES, POURTANT....

Cela fait deux ans que la Ville de Tours a décidé de « mettre à l'abri » les familles Roms, originaires d'ex-Yougoslavie et demandeurs d'asile, qui s'étaient installées sur l'ancienne décharge du Pont-aux-Oies, sur la rive gauche du Cher. Depuis le mois dernier, certaines des familles, qui avaient été, dans un premier temps, hébergées dans des baraques de chantier installées sur le terrain municipal de la Gloriette (1) ont été relogées dans les foyers Adoma de Joué-lès-Tours et de Tours (2). Cette prise en charge par la Municipalité a largement amélioré la situation.

En effet, même s'il s'agit de simples chambres dans des appartements collectifs, les bénéficiaires expriment volontiers leur satisfaction. De toute évidence, l'accès à un logement décent permet de sortir de la détresse, de reconquérir estime de soi et dignité. Grâce à l'action municipale, les familles du Pont-aux-Oies ont aussi pu bénéficier d'un accompagnement social de qualité et accéder à certains droits. La scolarisation des enfants est maintenant bien établie. Suite aux interventions des associations et des comités de soutien, les familles avec enfant jouissent d'aides financières, certes modestes, du Conseil général depuis janvier dernier. L'accès aux soins est assuré grâce à l'Aide médicale d'Etat (AME). Enfin, depuis la fin août, l'un des chefs de famille travaille régulièrement et officiellement dans une entreprise. Les démarches ont été complexes mais la Préfecture et les services départementaux de l'emploi (DDTEFP) ont accepté de jouer le

1. Voir : Sortir de l'impasse. Ni régularisés, ni expulsables : quelles solutions pour les Roms demandeurs d'asile de la Gloriette, juillet 2007. Réseau citoyen Pont-aux-Oies, Chrétiens-Migrants, RESF.

2. Par ailleurs, deux mères avec leurs enfants sont en passe d'intégrer les dispositifs CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale).

jeu. Aujourd'hui, la famille en question est comme métamorphosée : jouissant d'une situation stable sur le plan professionnel, les parents peuvent maintenant envisager leur avenir de façon autonome et plus sereine.

Même s'il existe, comme on vient de le constater, des possibilités de « sortie par le haut » du dispositif de protection mis en place par la Ville de Tours, la très grande majorité des familles reste néanmoins dans une situation difficile et précaire : privées de titres de séjour, elles n'ont aucun revenu régulier en dehors des aides accordées par le Conseil général car elles n'ont pas le droit de travailler ; les enfants vont certes à l'école mais que dire des jeunes adultes qui, privés d'accès aux formations professionnelles et aux contrats d'apprentissage alors que rien ne l'interdit légalement, sont totalement déconnectés du monde professionnel ? Il faut également prendre en compte les personnes qui, présentes au départ au Pont-aux-Oies, n'ont pas été prises en charge dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence de la mairie car elles avaient tenté leur chance ailleurs avant de, finalement, revenir à Tours. Elles ne sont pas nombreuses, une dizaine tout au plus, mais sont dans le désarroi le plus complet.

Comme l'année dernière, la question de savoir quelles sont les solutions pour « sortir de l'impasse » reste donc d'actualité.

L'ACCÈS À L'EMPLOI : UNE PRIORITÉ POUR TOUS

De toute évidence, l'accès à l'emploi constitue une priorité. Pour les personnes en quête d'asile, il permet d'accéder durablement à des revenus en même temps qu'il constitue un gage d'intégration dans la société française. Pour les collectivités locales, il permet à la fois d'économiser l'argent public et de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'assistanat. Mais accéder à l'emploi relève du parcours du combattant car les obstacles sont nombreux tant en ce qui concerne la prospection du marché du travail que les difficultés administratives rencontrées par le demandeur et par l'employeur potentiel.

CONSTITUER UN CARNET D'ADRESSES, SENSIBILISER LES CHEFS D'ENTREPRISE DE LA RÉGION

Avec d'autres associations locales, nous réfléchissons actuellement à la constitution d'un carnet d'adresses d'employeurs potentiels. A cette fin, nous mobilisons nos réseaux de connaissances (chefs d'entreprises, comités d'entreprise, syndicats). Nous envisageons également de les sensibiliser à la situation des demandeurs d'asile en organisant des rencontres et en diffusant des documents de présentation des procédures d'autorisation du travail. Pour cela, nous nous inspirons d'actions du même type engagées dans d'autres villes comme Grenoble.

LES EMPLOIS NON POURVUS PAR L'ANPE

Les personnes en situation irrégulière ne peuvent pas bénéficier des services de l'ANPE. Pourtant, il y a des emplois qui ne sont pas pourvus, parfois depuis plusieurs mois. Mais comment accéder à ces informations ? Plus que les associations, ce sont évidemment les pouvoirs publics, et parmi eux, les collectivités locales, qui sont les plus à même de s'emparer de ce dossier.

LES SOCIÉTÉS TRAVAILLANT POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales sont des commanditaires de premier plan, tant en ce qui concerne les services (maintenance, entretien des bâtiments publics, cantine scolaire, etc.) que le secteur du BTP. Or les sociétés qui travaillent pour le compte des collectivités locales constituent un gisement d'emplois privilégié. Pourquoi ne pas contacter les entrepreneurs pour des embauches éventuelles ? Une fois de plus, ce sont la Ville de Tours et les autres collectivités locales qui sont les mieux placées pour faire le lien avec ces employeurs potentiels.

LA CRÉATION DE MICRO-ENTREPRISES DANS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?

Dans bien des domaines, et notamment celui du recyclage de matériaux, les Roms ont, comme tant d'autres demandeurs d'asile, prouvé leurs compétences et leur capacité d'initiative. Dans quelle mesure ne pourrait-on pas soutenir ces activités, sources de revenus et génératrices d'emplois ? Qui plus est, des activités à cheval sur deux domaines du développement durable, à savoir l'économie sociale et solidaire, d'un côté, et la protection de l'environnement, de l'autre ? A défaut d'applications immédiates (il faudrait trouver les financements, mettre en place des formations en gestion d'entreprise, être en mesure d'accompagner la création de micro-entreprises), cette piste mérite au moins réflexion.

FACILITER LES PROCÉDURES D'AUTORISATION DE TRAVAIL

Aujourd'hui, la situation est la suivante : de nombreux emplois, notamment dans les secteurs sous tension, ne sont pas pourvus alors que les personnes en quête d'asile veulent travailler. Privées du droit au travail, ces dernières sont vouées à attendre indéfiniment des titres de séjour, à travailler clandestinement et même à demander la charité. Pourtant, les préfets conservent de réelles marges de manœuvre qui permettraient de résoudre le problème.

Partant de ce constat, ne serait-il pas possible d'alléger les procédures d'autorisation de travail ? D'écourter les délais qu'elles imposent (3) ? De supprimer la prime que l'employeur doit verser à l'ANAEM ? Enfin dans quelle mesure un CDI est-il nécessaire ? Des contrats de courte durée, même en intérim, ne pourraient-ils pas suffire, surtout quand on sait qu'ils représentent une part très importante des offres d'emplois ? Car tous ces obstacles découragent évidemment les employeurs potentiels, et ce au détriment de tous, les pouvoirs publics comme les citoyens et, bien sûr, les personnes en recherche d'asile.

EN ATTENDANT....

ASSURER LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES FAMILLES

Il convient d'abord de maintenir l'engagement auprès des familles. Qu'elles puissent disposer durablement d'un toit, que les enfants puissent continuer d'aller à l'école et

3. Le plus souvent, l'employeur doit attendre entre un et trois mois la réponse de la Préfecture et de la DDTEFP (Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle).

que, si possible, les jeunes actifs puissent accéder à des formations professionnelles. Sur le ton de la confiance, l'une des personnes logées aujourd'hui à Adoma déclarait « aujourd'hui, je n'aurais plus la force de retourner à la rue avec ma femme et mes enfants, de reconstruire une baraque ».

CONSOLIDER LE LIEN ENTRE LES DEMANDEURS D'ASILE ET LA POPULATION LOCALE

Il convient en outre de consolider les liens qui se sont tissés entre les familles et les habitants de Tours. Grâce aux comités de soutien, aux parrainages républicains et au relogement à Adoma, c'est-à-dire au cœur de la ville et non plus en marge comme c'était le cas à la Gloriette, les familles sont sorties de l'isolement. Ce lien est la condition de l'émancipation des personnes et d'une intégration réussie et durable.

AVEC LES AUTRES COLLECTIVITÉS LOCALES, JETER LES BASES D'UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE EN DIRECTION DES ROMS MIGRANTS

Enfin, il apparaît nettement que, comme d'autres collectivités locales, la Ville de Tours n'est pas en mesure d'assurer seule l'accueil et l'insertion des Roms migrants, même s'ils ne sont pas si nombreux qu'on le prétend parfois : tout au plus 10 000 dans la France entière. Pourquoi ne pas se rapprocher des municipalités qui ont engagé des actions similaires à celles qu'on observe à Tours, à la fois pour faire pression sur l'Etat et sur les institutions européennes, et pour construire une véritable politique publique en direction de cette population en détresse (4)? Selon cette perspective, l'action de la ville de Tours et celle des autres villes constitueraient un point de départ pour construire une nouvelle politique publique, non plus fondée sur l'assimilation forcée ou sur le contrôle comme cela a si souvent été le cas en ce qui concerne les Roms, mais sur la reconnaissance mutuelle et sur l'intégration durable.

4. La situation difficile des Roms migrants en France a été soulignée par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme en février 2008. Voir : Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, *Etude et propositions sur la situation des Roms et des Gens du Voyage en France*, Texte adopté en assemblée plénière le 7 février 2008.